

# Guide des aides financières pour la rénovation énergétique

- › Découvrez la synthèse des aides financières 2021 pour vos travaux de rénovation énergétique



**RGE**

Reconnu Garant de l'Environnement

Nous rappelons l'importance du bon dimensionnement du matériel ainsi que de l'installation par un professionnel qualifié et certifié RGE. Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider dans votre projet.

**PANORAMA DES AIDES FINANCIÈRES 2021 POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

		MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES <sup>1)</sup>		MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES <sup>1)</sup>		MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES <sup>1)</sup>		MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS <sup>1)</sup>		POUR TOUS LES MÉNAGES SANS CONDITIONS DE RESSOURCES		
		MaPrimeRénov' Bleu	Coup de pouce chauffage	MaPrimeRénov' Jaune	Coup de pouce chauffage	MaPrimeRénov' Violet	Coup de pouce chauffage	MaPrimeRénov' Rose	Coup de pouce chauffage	CEE	Eco-prêt à taux zéro	TVA à taux réduit
<b>QUEL MONTANT ?</b>	Pompes à chaleur air/eau	4 000 €	4 000 € <sup>2)</sup>	3 000 €	4 000 € <sup>2)</sup>	2 000 €	2 500 € <sup>2)</sup>		2 500 € <sup>2)</sup>	Différentes aides (primes, prêt, conseils) fixées par chaque fournisseur d'énergie ou délégataire (EDF, Engie, Total, Effy, etc.)	Jusqu'à : - 15 000 € pour une action seule - 25 000 € pour un bouquet de 2 travaux - 30 000 € pour un bouquet de 3 travaux ou plus - 30 000 € pour des travaux de performance énergétique globale	5,5%
	Pompes à chaleur eau glycolée/eau ou eau/eau	10 000 €	4 000 € <sup>2)</sup>	8 000 €	4 000 € <sup>2)</sup>	4 000 €	2 500 € <sup>2)</sup>		2 500 € <sup>2)</sup>			
	Chauffe-eau thermodynamiques	1 200 €		800 €		400 €						
	Ventilation double flux	4 000 €		3 000 €		2 000 €						
	Radiateurs électriques performants		100 €		100 €		50 €		50 €			
	Dépose cuve fioul	1 200 €		800 €		400 €						
	Audit énergétique	500 €		400 €		300 €						
	Forfait « Rénovation globale »		500 €/MWh/an économisés <sup>3)</sup>		500 €/MWh/an économisés <sup>3)</sup>	7 000 €	400 €/MWh/an économisés <sup>3)</sup>	3 500 €	400 €/MWh/an économisés <sup>3)</sup>			
	Forfait « Assistance à maîtrise d'ouvrage »	150 €		150 €		150 €		150 €				
	Forfait « Bonus pour les travaux permettant de sortir du statut de passoire énergétique »	1 500 €		1 500 €		1 000 €		500 €				
Forfait « Bonus Bâtiment Basse Consommation »	1 500 €		1 500 €		1 000 €		500 €					
<b>QUEL TYPE DE LOGEMENT ?</b>	Pour une résidence principale	✓ (de plus de 2 ans)	✓ (de plus de 2 ans)	✓ (de plus de 2 ans)	✓ (de plus de 2 ans)	✓ (de plus de 2 ans)	✓ (de plus de 2 ans)	✓ (de plus de 2 ans)	✓ (de plus de 2 ans)	✓	✓ (de plus de 2 ans)	✓ (de plus de 2 ans)
	Pour une résidence secondaire	✗	✓ (de plus de 2 ans)	✗	✓ (de plus de 2 ans)	✗	✓ (de plus de 2 ans)	✗	✓ (de plus de 2 ans)	✓	✗	✓ (de plus de 2 ans)
<b>SOUS QUELLES CONDITIONS ?</b>	Travaux réalisés par un artisan RGE <sup>4)</sup>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Performances minimales <sup>5)</sup>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Plafonds	- 20 000 € maximum par logement, sur 5 ans - Plafonds pour dépenses éligibles <sup>5)</sup>		- 20 000 € maximum par logement, sur 5 ans - Plafonds pour dépenses éligibles <sup>5)</sup>		- 20 000 € maximum par logement, sur 5 ans - Plafonds pour dépenses éligibles <sup>5)</sup>		- 20 000 € maximum par logement, sur 5 ans - Plafonds pour dépenses éligibles <sup>5)</sup>			- 30 000 € maximum, pour un logement, sur 5 ans - Durée de remboursement : 15 ans maximum	
	Aides cumulables	<b>Cumulable</b> , pour les mêmes travaux, avec les forfaits complémentaires de MaPrimeRénov', les CEE, les aides des collectivités locales, la TVA à taux réduit. <b>Si cumul d'aides, écrêtement à 90% de la dépense éligible.</b> <b>Non cumulable</b> avec les autres aides de l'ANAH	<b>Cumulable</b> avec MaPrimeRénov' et l'éco-prêt à taux zéro <b>Non cumulable</b> avec les autres aides de l'ADEME, les certificats d'économie d'énergie ou « Habiter mieux sérénité » de l'ANAH	<b>Cumulable</b> , pour les mêmes travaux, avec les forfaits complémentaires de MaPrimeRénov', les CEE, les aides des collectivités locales, la TVA à taux réduit. <b>Si cumul d'aides, écrêtement à 75% de la dépense éligible.</b> <b>Non cumulable</b> avec les autres aides de l'ANAH	<b>Cumulable</b> avec MaPrimeRénov' et l'éco-prêt à taux zéro <b>Non cumulable</b> avec les autres aides de l'ADEME, les certificats d'économie d'énergie ou « Habiter mieux sérénité » de l'ANAH	<b>Cumulable</b> , pour les mêmes travaux, avec les forfaits complémentaires de MaPrimeRénov', les CEE, les aides des collectivités locales, la TVA à taux réduit. <b>Si cumul d'aides, écrêtement à 60% de la dépense éligible.</b> <b>Non cumulable</b> avec les autres aides de l'ANAH	<b>Cumulable</b> avec MaPrimeRénov' et l'éco-prêt à taux zéro <b>Non cumulable</b> avec les autres aides de l'ADEME, les certificats d'économie d'énergie ou « Habiter mieux sérénité » de l'ANAH	<b>Cumulable</b> , pour les mêmes travaux, avec les forfaits complémentaires de MaPrimeRénov', les CEE, les aides des collectivités locales, la TVA à taux réduit. <b>Si cumul d'aides, écrêtement à 40% de la dépense éligible.</b> <b>Non cumulable</b> avec les autres aides de l'ANAH	<b>Cumulable</b> avec MaPrimeRénov' et l'éco-prêt à taux zéro <b>Non cumulable</b> avec les autres aides de l'ADEME, les certificats d'économie d'énergie ou « Habiter mieux sérénité » de l'ANAH	<b>Cumulable</b> avec MaPrimeRénov' <b>Non cumulable</b> avec la prime « Coup de pouce chauffage »	<b>Cumulable</b> avec toutes les aides	<b>Cumulable</b> avec toutes les aides
<b>APPLICATION ?</b>		- Depuis le 01/01/2021 pour les propriétaires occupants ou syndicats de copropriétaires - A partir du 01/07/2021 pour les propriétaires bailleurs, usufruitiers, etc.	- Travaux engagés avant le 31/12/2021	- Depuis le 01/01/2021 pour les propriétaires occupants ou syndicats de copropriétaires - A partir du 01/07/2021 pour les propriétaires bailleurs, usufruitiers, etc.	- Travaux engagés avant le 31/12/2021	- Depuis le 01/01/2021 pour les propriétaires occupants ou syndicats de copropriétaires - A partir du 01/07/2021 pour les propriétaires bailleurs, usufruitiers, etc.	- Travaux engagés avant le 31/12/2021	- Depuis le 01/01/2021 pour les propriétaires occupants ou syndicats de copropriétaires - A partir du 01/07/2021 pour les propriétaires bailleurs, usufruitiers, etc.	- Travaux engagés avant le 31/12/2021		- Jusqu'au 31/12/2021	
	<b>QUELLES DÉMARCHES ?</b>	- Déposer la demande de prime, en ligne, sur le site internet de MaPrimeRénov' avant le début des travaux - Possibilité d'avoir recours à un mandataire pour le dépôt du dossier - Transmettre la facture des travaux dans l'espace personnel sur le site de MaPrimeRénov' pour demander le versement de la prime	- Choisir un signataire de la charte « Coup de pouce Chauffage » - Accepter l'offre du signataire choisi avant signature de devis	- Déposer la demande de prime, en ligne, sur le site internet de MaPrimeRénov' avant le début des travaux - Possibilité d'avoir recours à un mandataire pour le dépôt du dossier - Transmettre la facture des travaux dans l'espace personnel sur le site de MaPrimeRénov' pour demander le versement de la prime	- Choisir un signataire de la charte « Coup de pouce Chauffage » - Accepter l'offre du signataire choisi avant signature de devis	- Déposer la demande de prime, en ligne, sur le site internet de MaPrimeRénov' avant le début des travaux - Possibilité d'avoir recours à un mandataire pour le dépôt du dossier - Transmettre la facture des travaux dans l'espace personnel sur le site de MaPrimeRénov' pour demander le versement de la prime	- Choisir un signataire de la charte « Coup de pouce Chauffage » - Accepter l'offre du signataire choisi avant signature de devis	- Déposer la demande de prime, en ligne, sur le site internet de MaPrimeRénov' avant le début des travaux - Possibilité d'avoir recours à un mandataire pour le dépôt du dossier - Transmettre la facture des travaux dans l'espace personnel sur le site de MaPrimeRénov' pour demander le versement de la prime	- Choisir un signataire de la charte « Coup de pouce Chauffage » - Accepter l'offre du signataire choisi avant signature de devis	- Contractualiser la démarche avec le fournisseur d'énergie avant signature du devis	- Demande de prêt à effectuer avant le début des travaux	- Etablissement d'une attestation permettant de confirmer l'âge du logement et la nature des travaux réalisés

1) Plafonds de ressources : voir au verso de la plaquette

2) Prime minimale pour le remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz (autre qu'à condensation)

3) Calcul des MWh économisés par an, après rénovation globale avec remplacement d'une ancienne chaudière au charbon, fioul ou gaz (autre qu'à condensation)

4) Site répertoriant les professionnels Reconnus Garant de l'Environnement (RGE) : [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr)

5) Plafonds des dépenses éligibles : voir au verso de la plaquette

6) Tous nos produits respectent les critères de performances minimales à savoir :

- Pompes à chaleur | Efficacité énergétique (selon règlement (UE) 813/2013) :

≥ 111% pour fonctionnement moyenne ou haute température,

≥ 126% pour fonctionnement basse température.

- Chauffe-eau thermodynamiques | Efficacité énergétique (selon règlement (UE) 812/2013) :

≥ 95% (Profil M),

≥ 100% (Profil L),

≥ 110% (Profil XL)

- Ventilation double flux (installations individuelles)

Caisson de classe d'efficacité énergétique A (directive 2010/30/UE)

Efficacité thermique de l'échangeur statique &gt; 85% (NF EN 13141-7), et certifié (NF 205 ou équivalent)



Pour connaître toutes les aides, le gouvernement a mis en place le réseau FAIRE. Des conseillers sont à disposition pour renseigner le particulier dans son projet de rénovation au 0 808 800 700 (service gratuit) ou sur [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr). Un outil « Simul'Aides » pour estimer le montant des aides à la rénovation est également disponible en ligne. Vous pouvez y accéder en cliquant sur ce lien : [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr).

# Plafonds de dépenses éligibles

	Pompes à chaleur air/eau	Pompes à chaleur eau glycolée/eau ou eau/eau	Chauffe-eau thermodynamiques	Ventilation double flux	Dépose cuve fioul	Audit énergétique*
<b>Plafonds de dépenses</b>	12 000 €	18 000 €	3 500 €	6 000 €	4 000 €	800 €

\* hors obligation réglementaire

## Plafonds de ressources

Éligibilité selon le revenu fiscal de référence

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE				
Nombre de personnes dans le foyer	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	20 593 €	25 068 €	38 184 €	> 38 184 €
2	30 225 €	36 792 €	56 130 €	> 56 130 €
3	36 297 €	44 188 €	67 585 €	> 67 585 €
4	42 381 €	51 597 €	79 041 €	> 79 041 €
5	48 488 €	59 026 €	90 496 €	> 90 496 €
<b>Par personne supplémentaire</b>	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

Source : ADEME - Guide pratique des aides financières 2021 pour des travaux de rénovation énergétique dans des logements existants

AUTRES RÉGIONS				
Nombre de personnes dans le foyer	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	> 29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	> 42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	> 51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	> 60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	> 69 081 €
<b>Par personne supplémentaire</b>	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 745 €	+ 8 745 €

Source : ADEME - Guide pratique des aides financières 2021 pour des travaux de rénovation énergétique dans des logements existants

## Cas pratique

Exemple de calcul d'aides à la rénovation

- **Exemple** : famille de 4 personnes, habitant dans une maison individuelle de plus de 2 ans, à Metz (57). Revenu fiscal de référence inf. à 39 192 € ; il s'agit donc d'un ménage modeste.
- **Travaux envisagés** : remplacement d'une vieille chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau HPA-O Premium pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Simulation simplifiée - Calcul à affiner avec l'installateur sélectionné

MATÉRIEL PROPOSÉ PAR L'INSTALLATEUR	MONTANT (€)
HPA-O 10 Premium + Tour hydraulique (ballon tampon et ballon d'eau chaude sanitaire) + accessoires	13 891 €
Main d'œuvre + raccordement hydraulique + socle en béton + dépose chaudière et citerne plastique	4 150 €
TVA à 5,5 %	992 €
<b>Total TTC</b>	<b>19 033 €</b>

CALCUL DU MONTANT MAXIMUM DES AIDES CUMULÉES (MaPrimeRénov' + COUP DE POUCE)	MONTANT (€)
Plafond des dépenses éligibles pour la pose d'une pompe à chaleur air/eau (équipement + main d'œuvre)	12 000 €
« Ecrêtement » - montant maximum des aides cumulées (MaPrimeRénov' + Coup de pouce)	75 % de la dépense éligible
<b>Montant maximum des aides cumulées (MaPrimeRénov' + Coup de pouce)*</b>	<b>9 000 €</b>

AIDES MINIMUM - NE PRENNENT PAS EN COMPTE LES ÉVENTUELLES AIDES LOCALES	MONTANT (€)
Coup de pouce chauffage « mini » - varie en fonction du signataire de la charte	4 000 €
Forfait « MaPrimeRénov' » (pompe à chaleur air/eau)	3 000 €
Forfait « MaPrimeRénov' » (dépose cuve fioul)	800 €
<b>Total des aides (MaPrimeRénov' + Coup de pouce) estimées</b>	<b>7 800 €</b>
<b>Reste à charge, maximum TTC</b>	<b>11 233 €</b>

\* Le montant calculé de MaPrimeRénov' ainsi que de toutes les aides publiques et privées ne dépassent pas 100% de la dépense éligible.

### Quelques liens utiles

« MaPrimeRénov' »	<a href="http://www.maprimerenov.gouv.fr">www.maprimerenov.gouv.fr</a>   <a href="http://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov">www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov</a>   <a href="http://www.ademe.fr/aides-financieres-2021">www.ademe.fr/aides-financieres-2021</a>
Coup de pouce chauffage	<a href="http://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation">www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation</a>   <a href="http://www.ademe.fr/aides-financieres-2021">www.ademe.fr/aides-financieres-2021</a>   <a href="http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits">www.service-public.fr/particuliers/vosdroits</a>
Certificats d'économies d'énergie (CEE)	<a href="http://www.agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finance/aides-a-renovation">www.agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finance/aides-a-renovation</a>   <a href="http://www.ademe.fr/aides-financieres-2021">www.ademe.fr/aides-financieres-2021</a>   <a href="http://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie">www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie</a>
Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ)	<a href="http://www.agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-a-renovation">www.agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-a-renovation</a>   <a href="http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits">www.service-public.fr/particuliers/vosdroits</a>
TVA à taux réduit	<a href="http://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/plusieurs-taux-de-tva">www.impots.gouv.fr/portail/particulier/plusieurs-taux-de-tva</a>   <a href="http://www.agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-a-renovation/tva-a-55">www.agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-a-renovation/tva-a-55</a>   <a href="http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23568">www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23568</a>
Autres liens	<a href="http://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel">www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel</a>   <a href="http://www.ademe.fr/aides-financieres-2021">www.ademe.fr/aides-financieres-2021</a>   <a href="http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides">www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides</a>